

Association Réveil de la vallée du Volp

Compte rendu du conseil d'administration du 26/02/2019

Tenu à La Bordes, présidé par Christian Torrell, assisté par Jean-Louis Lacanal, Jacques Rousseau, Ernest Sanchez, Chantal Sanchez et Elisabeth Besgrove.

Ordre du jour :

- **Invitation à participer à la fête de la nature du 25 mai**
- **Fixation de la date du repas convivial et son organisation**
- **Planning des chantiers de débroussaillage**
- **Organisation du téléthon**
- **Mise à norme de nos droits à organiser plusieurs voyages par an y compris à l'étranger**
- **Réglementation du covoiturage**

1) Invitation à participer à la fête de la nature du 25 mai

Nous sommes trop peu nombreux à être disponibles à cette date pour y donner suite, par contre Jean-Louis propose d'organiser ce jour- là une randonnée où les participants de la fête de la nature qui le désirent pourront nous rejoindre. Christian va répondre en ce sens à l'association L'envol.

2) Fixation de la date du repas convivial et son organisation

Le repas convivial est fixé au dimanche 31 mars 2019 à 12h, il sera suivi d'une animation organisée bénévolement par des amis de Christian invités à Marbois.

Le prix du repas sera de 15€, le plat de résistance sera assuré par un traiteur, les participants adhérents apporteront une entrée ou un dessert. Jean-Louis en organisera le planning sur Doodle.

3) Planning des chantiers de débroussaillage

Nous organisons un chantier de débroussaillage par trimestre. Les prochains auront lieu les :

- Mardi 26mars (8h30 à Marbois)
- Mardi 4 juin
- Mardi 8 octobre

Nous avons prévu dans le budget prévisionnel l'achat de matériel, huile et combustible pour ces chantiers.

La question de la responsabilité en cas d'accident a été soulevée.

4) Organisation du téléthon le 6 ou 7 décembre

Envoi avant fin avril à sformasari@afm-telethon.fr de notre prévision de commande.

Le thème retenu cette année est « prendre de la hauteur » à méditer !

Nous envisageons (rien n'a été retenu à ce stade) l'organisation de 3 départs de randos différentes qui convergeraient à Lasserre.

Nous informerons l'école de Lasserre de notre participation au téléthon et désirons faire intervenir des parents d'élèves avec leurs enfants.

5) Mise à norme de nos droits à organiser plusieurs voyages par an y compris à l'étranger

Pour avoir le droit d'organiser plusieurs voyages par an nous devons être affiliés à un organisme agréé. Christian a comparé différentes offres et suggère que nous adhérons à « Génération mouvement » qui, pour 6€ par an et par personne, nous donne ce droit tout en assurant notre responsabilité civique en France ou à l'étranger. Il propose que seuls les participants, lors de leur 1^{er} séjour, paient cette cotisation, ARVV paiera, pour les autres le surplus de cotisation. Christian va résilier notre adhésion à la MAAF et nous assurer dès maintenant à « Génération mouvement ».

6) Réglementation du covoiturage

Dans un souci d'équité nous avons décidé de fixer des règles de covoiturage. Lors de chaque sortie de plus de 20km, Jean-Louis donnera, à titre indicatif, sur notre site, le coût du carburant à diviser par le nombre de passagers dans chaque voiture.